

Ablon, le 12 septembre 2007

### ***Abaisser son impôt sur le revenu : Quelles solutions choisir ?***

Pour ceux qui cherchent à alléger le montant de leur impôt payable en 2008, il faut prendre des dispositions dès cette rentrée.

Les solutions sont nombreuses: immobilier, placements financiers, investissement dans les DOM-TOM... : autant de formules possibles. Mais encore faut-il en mesurer les contraintes et les avantages. Car l'avantage fiscal est en quelque sorte la mesure de votre risque !

L'expérience montre que les solutions les plus satisfaisantes dans ce domaine sont les plus simples. Pour notre part, actuellement, notre choix va aux opérations Girardin, pour lors qu'elles soient proposées par un opérateur de qualité, et aux investissements dans les FCPI et FIP.

Ces deux dernières catégories présentent l'avantage d'une réduction d'impôt immédiate, en offrant une possibilité de diversification de vos placements, un cadre fiscal avantageux, et un réel potentiel de rentabilité.

#### **I/ le dispositif de réduction d'impôt**

Les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) permettent d'investir dans des sociétés innovantes, cotées ou non cotées, avec un cadre fiscal favorable. Un pourcentage de 60 % de l'actif est investi dans des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes. Le solde du portefeuille (40 %) est placé le plus souvent en Sicav monétaires, obligataires ou actions.

L'avantage fiscal permet de réduire son impôt sur le revenu l'année suivant la souscription :

- La réduction est de 25 % des versements, avec un plafond d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire et de 24 000 euros pour un couple.
- Soit une réduction maximale respective de 3 000 et 6 000 euros.

Cette réduction d'impôt est cumulable avec celle qui est accordée aux Fonds d'Investissement de Proximité (FIP). Au bout de cinq ans, l'investisseur bénéficie en plus d'une exonération d'impôt sur les plus-values, mais il reste redevable des 11 % de prélèvements sociaux.

Les FCPI, investissement à long terme (8 ans en moyenne) présentent un risque affirmé. Mais la diversification du portefeuille permet de le limiter, l'objectif étant de faire mieux qu'un placement ordinaire.

Les fonds d'investissement de proximité (FIP) complètent depuis 2003 le dispositif de soutien aux petites et moyennes entreprises, déjà en place avec les FCPI. Mais à la différence de ceux-ci, les FIP répondent à une logique d'investissement géographique : ils ont obligation d'investir dans des PME situées dans 3 régions limitrophes, avec 10 % au minimum de l'actif consacré à des PME de moins de cinq ans.

L'avantage fiscal est identique à celui accordé pour les FCPI.

#### **ABC & Finances**

20 Rue Edouard Juvigny - 94 480 Ablon – France  
Tél : + 33 6 07 68 12 74 - [contact@abc-finances.fr](mailto:contact@abc-finances.fr)

## **II/ Notre choix de gérants**

Parmi les nombreux gestionnaires de fonds FCPI et FIP, nous privilégions ceux qui ont une longue expérience de l'analyse et la sélection d'entreprises, et agissent en tant qu'opérateurs indépendants.

Nous regardons aussi le mode de gestion de la partie non investie, qui doit générer rendement et sécurité, en accompagnement de l'investissement dans les PME.

Pour ces raisons, nous vous recommandons particulièrement :

### **- 123 Ventures**

Le seul FCPI multi gérants du marché. En travaillant avec plusieurs spécialistes financiers, les FCPI de 123 Ventures permettent de diversifier la sélection d'entreprises retenues (plus de 120 sociétés suivies).

La part hors sociétés innovantes est confiée à des gérants tels que Merrill Lynch et Carmignac gestion, pour apporter la rémunération complémentaire, en minorant la prise de risque.

Les FIP sont investis sur les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône Alpes.

### **- Alto Invest**

Spécialisé dans les participations dans les secteurs économiques traditionnels en croissance, en excluant les secteurs les plus risqués.

La part des 40% est investie en multi gestion avec des intervenants reconnus pour leurs bonnes performances dans la durée (DNCA, Financière Echiquier, ...).

Les FIP sont investis également en Ile de France, Bourgogne, Rhône Alpes, qui représentent plus de 50% du tissu des PME en France.

En conclusion, pour économiser de 375 à 12 000 € d'impôt, en plaçant de 1 500 à 48 000 €, vous pouvez cumuler investissement dans les FCPI et les FIP. Mais quel que soit le montant, nous vous conseillons de répartir votre placement sur les deux supports, pour mieux appréhender les risques dans la durée. A cet égard, la baisse des marchés de cet été offre en prime un prix d'entrée attrayant, qui permet de se positionner aujourd'hui dans de bonnes conditions.

Pour souscrire, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant : en effet, si vous voulez réduire votre impôt sur le revenu, c'est maintenant qu'il faut agir !

Cordialement,

**Jean-Noël Collas**

NB : Indépendamment de la réduction d'impôt, 123 Ventures et Alto Invest sont agréés pour recevoir le montant de votre ISF investi en PME non cotées,

### **ABC & Finances**

20 Rue Edouard Juvigny - 94 480 Ablon – France  
Tél : + 33 6 07 68 12 74 - [contact@abc-finances.fr](mailto:contact@abc-finances.fr)